

A. D. 781. — Diplôme de Charlemagne. Écriture mérovingienne.

Marbourg, K. Preussisches Staatsarchiv.

Regeste : Charlemagne fait don du Hünfeld au monastère de Fulda. Quierzy, 781, Décembre. — Au commencement du diplôme (1) et avant la formule de la recognition (11) il y a un *Chrismon*.

A la ligne du *signum* (10) on trouve un monogramme, c'est-à-dire une figure composée de lettres, dans laquelle les lettres du nom de *Karolus* sont disposées et reliées d'une manière singulière : le losange au milieu représente *O*, la partie supérieure du losange avec la barre brisée représente l'*A*, la partie inférieure le *V*. Des coins du losange partent quatre bras en forme de croix, auxquels sont adaptées les consonnes *K, R, L, S*. Charlemagne traçait de sa propre main le losange et la barre brisée du monogramme, confirmant et ratifiant par là le document (*manu nostra subter firmavimus*, 8). L'encre du losange est plus pâle que celle des autres parties du monogramme. De pareils monogrammes se rencontrent déjà sur des monnaies de l'empereur Justinien et sur d'autres monnaies byzantines, de même plus tard sur des monnaies ostrogothes et franques. Ils avaient été employés quelquefois aussi dans les diplômes des Mérovingiens, quand le roi était empêché de signer, comme par exemple lorsqu'il était en bas âge et ne savait pas écrire. C'est cependant Charlemagne qui, le premier, introduisit le monogramme comme signature régulière dans les diplômes (Th. Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, p. 318; J. Lechner, *Das Monogramm in den Urkunden Karls des Grossen*, dans *Neues Archiv*, 30, 1905, p. 702).

Après la ligne du *signum* suit une autre ligne avec le *signum recognitionis*, qui consiste en un *s* long avec une suite de paraphes. (Les *signa* de ce genre ont reçu le nom de *ruches*, à cause de leur forme.) Le *signum recognitionis* de notre diplôme contient beaucoup de notes tironiennes (voir ci-dessous).

Le sceau qui se trouvait à côté du signe de la recognition est tombé. On connaît deux sceaux de Charlemagne : l'un était un camée romain antique représentant le buste de l'empereur Antonin le Pieux (selon d'autres, de l'empereur Commode); sur la bordure de métal, qui l'encerclait, court cette légende, en lettres majuscules : *† XPE PROTEGE CAROLUM REGE FRANCR*; l'autre était aussi un camée antique représentant le buste de Jupiter Serapis, sans légende; on ne trouve le dernier que sur quelques jugements (Th. Sickel, l. c. p. 349; C. Helfner, *Die deutschen Kaiser- und Königssiegel*, Würzburg 1875, pl. 1; L. Douët d'Arçq, *Collection de sceaux*, Paris 1863—1868, N° 15. 16; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris 1894, p. 720; voir les bustes d'Antonin le Pieux et de Commode sur notre pl. 2, N° 34 et 38).

Comme date, deux années sont données, l'an 14 et l'an 8 : la première se rapporte au règne de Charles comme roi des Francs (partant du 9 Octobre 768), la seconde se rapporte à son règne en Italie, après la conquête du royaume lombard (partant d'un jour entre le 30 Mai et le 2 Juin 774). Après le couronnement de Charles comme empereur, le 25 Décembre de l'an 800, on ajoutait à la date l'année *imperii nostri* et l'indiction (et les mots *Christo propitio*), et on distinguait les années des règnes en années *regni in Francia* et années *in Italia*; en voici un exemple emprunté à un diplôme du 15 Septembre 802 : *Data XVII kalendas Octobris anno secundo Christo propitio imperii nostri et XXXIII regni nostri in Francia atque XXVIII in Italia, indictione X*.

Sur notre diplôme, voir Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis*, 45, N° 72; Herquet, *Specimina diplomatum monasterio Fuldensi a Karolis exhibiturum*, pl. 4; Mühlbacher, *Diplomata Karolinarum*, I, p. 189, N° 139 (dans *Monumenta Germaniae historica*); Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, N° 248 (239); Sybel und Sickinge, *Kaiserurkunden in Abbildungen*, livraison VII, planche 1. C'est à ce dernier ouvrage qu'avec la bienveillante permission de M. le Directeur général des Königlich Preussische Staatsarchive, nous empruntons notre Fac-similé.

Écriture mérovingienne. Voir les explications sur le diplôme de Pépin le Bref, pl. précédente. Les lettres et les mots sont mieux séparés qu'auparavant. Les lignes sont plus espacées. Mais les hastes supérieures sont toujours d'une grandeur démesurée et légèrement recourbées. De temps en temps les lettres sont penchées à gauche, pourtant le plus souvent elles sont droites. Au commencement des mots les lettres sont parfois plus développées. La première ligne, celle du *signum* et celle de la recognition ont les lettres allongées. Tout le diplôme est écrit, selon une formule alors fort en usage, par Widolacius, dont nous connaissons l'écriture par d'autres diplômes.

Lettres isolées. e a tantôt la forme simple, tantôt la forme brisée (1. 2); le nom *Karolus* est écrit ici — comme dans tous les diplômes d'avant le couronnement de Charlemagne à Rome — avec un *U* (1. 10); il n'y a que dans le monogramme où il y ait *K*. (Dans les diplômes après le couronne-

ment le nom est toujours écrit avec un *K*, sauf une seule exception). La haste du *d* descend fort au-dessous de la ligne (1. 2). *n* est souvent majuscule, surtout au commencement des mots (1. 2. 3).

Abréviations. On se sert de préférence de l'abréviation de la finale *us* dans les verbes (2. 3. 5. 6. 8. 9). Voir en outre l'abréviation pour *per* (*conpertum, super*, 3). Comme signe général d'abréviation on emploie un trait vertical droit ou ondulé (1. 2); il n'y a que sur *signum* où le trait d'abréviation prend la forme d'une coulée (10). — Les notes tironiennes dans le signe de la recognition sont mal formées. La transcription que nous donnons, est celle de Tanguil, dans les *Monumenta Germaniae historica*; Jusclien a aussi déchiffré les notes à peu près de la même façon (*Moyen âge*, 1904, p. 478—487), cependant au passage *Fulradus ordinavit*, il lit *Fulrado ordinavit* (voir M. Tanguil, *Nouvelles Archives*, 30, 1905, p. 751, N° 475; conf. Chatelein, *Introduction à la lecture des notes Tironiennes*, p. 188).

- 1 (*Chrismon*) Carolus, gratia D*ei* rex Francorum et Langobardorum ac patricius Romanorum. Quicquid enim locis venerabilibus ob amore D*omi*ni et oportunita-
- 2 te servorum D*ei* benivola deliberatione concedimus, hoc nobis procul dubio ad eterna*m* beatitudinem vel remedius anime nostre pertinere confidimus. Igitur
- 3 conpertum sit omnium fidelium nostrorum magnitudini, qualiter donamus ad monasterium sancti Salvatoris, quod est constructum infra vasta Bohonia super
- 4 fluvium Fulda, ubi corpus sancti Bonifacii quiescit humatum et vir venerabilis Baouulfus in regimine habere videtur, campo qui dicitur Uno-
- 5 felt, cum silvis suis tradimus perpetualiter ad poscendum. Propterea hanc auctoritatem nostram conscribere iussimus, per quam specialiter
- 6 decernimus ordinandum, ut nullus quislibet de fidelibus aut successoribus nostris predicto Baouulfo abbate vel successoribus suis de iam
- 7 dicto loco inquietare aut contra rationes ordine vel calomniam generare non presumat, sed nostris et futuris temporibus ad ipsa
- 8 casa D*ei* perpetualiter proficiat in augmentis. Et ut hec auctoritas firmior sit, manu nostra subter firmavimus et de anolo nostro
- 9 sigillare iussimus.
- 10 Signum (*Monogramma firmatum*) Caroli gloriosissimi regis.
- 11 (*Chrismon*) Uuidolacius advicem Radoni (*Signum recognitionis cum notis Tironiis: Uuidolacius [advicem] Radoni recognovi et subscripsi. Fulrad[us] ordinavit.*) (*Locus sigilli deperdit.*)
- 12 Data in mense Decembri anno quartodecimo et octavo regni nostri; actum Carisiago palatio.